



Acte n° 2023C217

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 8

Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/12/2023

Le 21 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, 51 route de Trévoux à Saint-Didier-de-Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Liène VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Valérie BOYER (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : David POMMIER.

OBJET : FINANCES - Avances sur subventions accordées en 2024 aux associations

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation fait part au conseil des demandes d'avances sur les subventions annuelles de fonctionnement suivantes :

Noms associations	Conventions	Modalités calcul avance	Montant de l'avance pour 2024	Imputations comptables
Culture				
Harmonie de Trévoux Ecole de musique	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signée le 13/12/2016 et avenant voté le 22/10/2020 Renouvelée le 16/12/2021	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	22 800€ (soit 40% de 57 000€ voté en 2023)	65748-313- CULTURE- 3131
Les Passeurs - Cinéma	Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 signée le 1 ^{er} juillet 2021	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	9 400€ (40% de 23 500€ de 2023)	65748-313- CULTURE- 3130
Economie				
Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)	Convention de partenariat signée le 09/03/2017 – échéance le 28/05/2021 Renouvelée par délibération du 25/11/2021	Non précisées dans convention – fixée à 50% de la subvention de l'année précédente	15 316€ (soit 50% de 30 632€ de 2023)	65748-61- ECO-6100

Tourisme				
Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme »	Convention de partenariat signée le 08/02/2018 – échéance 20/01/2022, renouvelée par délibération du 16/12/2021	50% du montant versé l'année précédente	83 000€ (soit 50% de 166 000€ de 2023)	65748-633-TOURISME-6332

L'attribution de ces avances se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention, elles ne préjugent donc pas des montants des attributions pour 2024.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/12/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le versement des avances de subventions pour l'année 2024 tel que présenté ci-dessus aux associations suivantes :
 - Harmonie de Trévoux Ecole de musique : 22 800,00 €
 - Les Passeurs – Cinéma : 9 400,00 €
 - Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) : 15 316,00 €
 - Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » : 83 000,00 €
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prévus au Budget primitif Principal 2024.

Fait à Saint Didier de Formans,
Le 21/12/2023

Le Secrétaire de Séance,
David POMMIER



Affichage sous format électronique : 26/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

